



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

RER

Question écrite n° 8827

Texte de la question

M. Julien Dray appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les problèmes rencontrés par les riverains de la ligne C du RER, liés à l'actuel projet de la SNCF. En effet ce projet prévoit l'adjonction en surface de deux voies supplémentaires entre Paris et Savigny-sur-Orge et d'une voie supplémentaire ainsi que l'emprise pour une seconde voie entre Savigny-sur-Orge et Breteuil-sur-Orge, en plus des quatre voies existant à ce jour. Il entraînerait ainsi inévitablement des expropriations et des nuisances nouvelles pour les riverains. Une solution souterraine a été soumise au rapporteur de la commission spéciale du SDAURIF en janvier 1993 et transmise au président du conseil général de l'Essonne par l'association Coderlic (comité de défense des riverains de la ligne C). Cette option présente l'avantage de résoudre les problèmes de transport tout en préservant l'environnement et la qualité de vie des habitants. Il lui demande donc si cette proposition a fait l'examen d'une étude approfondie et quelle décision il compte arrêter dans ce dossier.

Texte de la réponse

Les infrastructures de la ligne C du RER qui transporte quotidiennement près de 400 000 voyageurs ont peu évolué depuis sa création. Il en résulte donc une dégradation progressive de la qualité de service offerte aux usagers. Pour remédier à cette situation, la SNCF a élaboré un schéma directeur qui propose des solutions permettant à la fois de répondre aux attentes actuelles de la clientèle et aux évolutions prévisibles du trafic dans les années à venir. Des premières mesures ont d'ores et déjà été prises pour traiter les causes de retard, qu'il s'agisse de la refonte du ballast ou de la pose d'une caténaire fixe dans le tronçon central de la ligne. La réalisation de voies supplémentaires entre Paris, Savigny-sur-Orge et Breteuil est effectivement à l'étude mais la réalisation de cette opération ne peut être envisagée à court terme compte tenu de son coût élevé et des investissements qui restent à réaliser sur le tronçon central, tronçon critique pour le fonctionnement de l'ensemble de la ligne. Les études préliminaires qui sont en cours seront naturellement poursuivies avec le souci d'aboutir à un projet respectueux de son environnement. Les mesures concrètes qui devront être retenues ne pourront être fixées qu'à l'issue de ces études.

Données clés

Auteur : [M. Dray Julien](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8827

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 1993, page 4332

Réponse publiée le : 14 mars 1994, page 1289